



## PROCÈS-VERBAL

Réunion du Conseil d'établissement de l'école Sainte-Geneviève

Mercredi 26 février 2020, à 19 h 15  
à la bibliothèque de l'école Sainte-Geneviève

Étaient présents :

Mmes	Émilie Fournier	membre parent, vice-présidente
	Amélie Légaré	membre enseignante
	Emmanuelle Goyette	membre enseignante
	Julie Émond	membre personnel de soutien
	Geneviève Bédard	membre service de garde
MM	Sébastien Boucher	président, représentant au comité de parents
	Guy Labrecque	membre parent
	Bruno Talbot	membre parent, trésorier
	Dany Houde	membre parent
	Marc Poulin	directeur

Étaient absentes :

Aline Beaudet	membre de la communauté
Annabelle Paquin	membre de la communauté

### 1. Vérification du quorum et ouverture de la réunion

Le quorum est atteint et monsieur Boucher souhaite la bienvenue aux membres présents.

Ouverture de la réunion à 19h16.

### 2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour

M. Labrecque propose l'adoption de l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

### **3. Intervention du public**

Aucune intervention

### **4. Adoption du procès-verbal de la réunion du 22 janvier 2020**

Il est proposé par M. Talbot et appuyé par Mme Fournier adopté le procès-verbal avec les correctifs présentés.

### **5. Suivi au procès-verbal de la réunion du 22 janvier 2020**

#### 5.1. Changement d'utilisation du jardin communautaire

M. Poulin mentionne que Mme Montminy et Mme Maude discutent d'un partenariat entre la maison des grands-parents et le comité végétaux-écologique).

#### 5.2. Activité-conférence aux parents

Tel que mandaté par M. Poulin lors de la dernière rencontre M. Boucher a entamé des démarches afin de trouver des moyens pour outiller les parents dans leur rôle, certaines ressources pourraient être disponibles pour 2019-2020. Un budget de 1406\$ est disponible dans les mesures dédiées. L'année étant trop avancée pour planifier des conférences, M. Boucher informe les membres que d'autres CÉ ont mis en place des mesures ciblées pour les parents qui ont des besoins spécifiques.

M. Poulin validera le besoin auprès de ses professionnelles.

Madame Légaré fait part d'une conférence à laquelle elle a assisté et qu'elle recommande (Richard Robillard – l'immaturation du cerveau de votre enfant).

Monsieur Houde partage des conférences auxquelles il a assisté dans certaines écoles de la commission scolaire. Il estime que la publicité fait une différence sur le taux de participation.

Il faudrait sans doute sonder les parents en début de l'année prochaine dans le but de rejoindre le plus de parents possible

#### 5.3. Campagne Inisport – questions pour dossiers

M. Poulin informe que les sommes amassées doivent servir à financer uniquement des initiatives touchant tous les élèves (ex: au paiement des entraîneurs pour les initiations et à l'achat et au remplacement de matériel en lien avec celles-ci) dans le cadre du projet Ini-Sport.

Les dossiers étant à remplacer, il serait pertinent de se pencher sur la meilleure façon de les financer pour l'année 2020-2021.

#### 5.4 Suivi bilançoire

M. Boucher informe le CÉ qu'il a communiqué pour la troisième fois avec la Ville de Québec. Selon les discussions qu'il a eues avec la ville de Québec, la Commission scolaire n'a pas porté action lorsque le plan de remplacement de l'équipement lui a été présenté. La Ville est prête à fournir une aide pour refaire un module semblable à l'existant. Toutefois, la commission scolaire n'avait pas communiqué avec elle afin de faire avancer le dossier.

M. Poulin informe que la commission scolaire ne relancera pas la ville de Québec dans ce dossier. Dans le cas où le CÉ désirerait de nouveaux modules, un comité (composé de parents et de membres du personnel) doit être formé pour présenter un projet en bonne et due forme puisque le processus peut demander 4 ou 5 ans avant d'aboutir à une cour d'école renouvelée.

Campagnes de financement à prévoir pour amorcer le processus du parc-école.

#### 5.5 Budget révisé, suivi fonds spécial

2017-2018 Les sommes versées par les parents ne sont pas nécessairement consignées au bon endroit.

La direction est présentement en train d'éplucher les factures et les registres.

La direction demande au conseil d'établissement de pouvoir remettre cet historique de budget lors de la prochaine séance.

Le conseil d'établissement mandate monsieur Poulin de revenir à la prochaine rencontre avec des réponses.

## 6. Approbation

### 6.1. Entrée progressive à la maternelle (approbation) Résolution CÉ1920-019

M. Poulin présente l'horaire d'entrée progressive qui se déroulera les 1, 2 et 3 septembre 2020. L'équipe enseignante a fait une proposition semblable à l'année dernière.

Les enseignantes de maternelle 4 ans demandent à ce que l'accueil n'ait pas lieu dans la cour en même temps que les autres élèves de l'école. Les parents ayant des enfants dans des niveaux supérieurs pourront ainsi assister à leur rentrée et ensuite accompagner l'élève de 4 ans dans l'école.

M. Labrecque propose d'approuver l'horaire tel que présenté. Approuvé à l'unanimité.

### 6.2. Sollicitation entreprise (courriel transmis)

Madame Mariève Brillant-Martel, enseignante, a produit une lettre type pouvant être envoyée à diverses entreprises pour des demandes de participation à des campagnes de financement. La lettre modèle serait donc prête en tout temps. Mme Fournier propose d'adopter le courriel pro forma tel que présenté. Adopté à l'unanimité, sous réserve que les lettres soient en premier lieu présentées au CÉ et qu'un registre soit tenu par la secrétaire afin de ne pas sursolliciter les entreprises.

## **7. Consultation**

### 7.1. Objectifs, principes et critères de répartition des ressources (adoption) Résolution CÉ1910-020

Le document est présenté de façon sommaire. M. Houde propose d'approuver le document. Toutefois un commentaire est formulé afin d'appuyer la position du conseil d'établissement. M. Houde propose, approuvé à l'unanimité.

**suivi**

## **8. Discussion**

### 8.1. Budget du CÉ

M. Talbot présente le budget du CÉ qui n'a pas changé depuis la dernière rencontre puisque des factures n'ont pas encore été reçues.

Solde reporté de l'année dernière: 907\$

Montant de 2019-2020 : 812\$

Budget initial : 1719\$

518,04 \$ dépenses

Solde : 1200,96\$

-400\$ de fond de contingence

-100\$ Maison des grands-parents

-100\$ Maison des jeunes

Solde non attribué en date du 26 février 2020 : 520\$

### 8.2 Comité sécurité routière

M. Boucher informe le CÉ que le mémoire adopté par le CÉ a été déposé. Une subvention de 3000\$ pour faire de la sensibilisation est disponible auprès de la Ville de Québec. Elle sollicitera les CÉ cet été à ce sujet.

## **9. Informations**

### 9.1. De la présidence

M. Boucher a assisté à une formation sur le conseil d'établissement le 23 janvier 2020.

M. Boucher présente l'interprétation de la Fédération des comités de parents de la loi 40. Un tableau comparatif produit par l'organisme est utilisé pour transmettre l'information. À partir de l'an prochain, la formation sur le fonctionnement des CÉ deviendra obligatoire pour tous les membres. Le budget opérationnel du CÉ devra être utilisé à cette fin. Le délai de transmission des informations aux membres est maintenant de deux jours sauf si les règles de régie interne d'un conseil exigent un plus long délai. La consultation d'élèves devra être effectuée 2 fois/année.

### 9.2. De la direction : Loi modifiant organisation et gouvernance scolaires

### 9.3. Du délégué au Comité de parents

M. Boucher résume la rencontre du 26 février avec M. Pleau concernant la répartition des établissements dans les cinq secteurs (districts) du Centre de Service pour les élections des administrateurs du Centre de Service. Celle-ci est déterminée par le nombre total d'élèves par secteur. Ces secteurs n'ont pas d'incidence sur les aires de dessertes. Les aires de dessertes existent toujours.

## 10. **Correspondance**

Aucune correspondance

## 11. **Questions et demandes des membres du Conseil d'établissement**

- Quelle est la procédure si un parent vient chercher son enfant pendant l'heure du dîner ?

Dans les faits, la technicienne en service de garde ne peut pas garantir qu'elle sera dans son bureau. Le secrétariat étant fermé sur l'heure du dîner, il est important d'annoncer l'intention du parent de venir chercher son enfant. Ainsi, il sera prêt et pourra quitter l'école de façon sécuritaire.

- Qui est la personne à contacter si nous avons besoin de l'aide de l'OPP ?

Monsieur Boucher est la première personne à contacter.

Une demande lui est alors formulée : une aide de l'OPP est sollicitée afin de faire un ménage des rayons. Les livres ne sont pas juste à replacer sur les rayons, mais bien à classer selon les cotes.

La demande d'un repas froid lors de la pédagogie a causé un émoi sur le groupe Facebook. La situation a été gérée par les modérateurs.

**12. Levée de l'assemblée**

Mme Légaré propose la levée de l'assemblée à 20h54. Approuvé à l'unanimité. Heure de fin : 20h54



Sébastien Boucher, président



Marc Poulin, directeur